



Risque de licenciement insuffisance professionnelle

Par **rassim**, le **22/02/2014** à **11:38**

Bonjour je suis plombier je travail dans une entreprise de puis 5 ans je effectue plusieurs dépannage chez des particulier de fois des locataires ou bien rénovation. Pour la vente des appartements pour une société qui effectue tous corps d'états pour effectif de 15 salarié en ce me ment le gérant de la société de me colle des avertissements pour avoir mal monter une cabine de douche qui date il y'a deux ans d'effets plus une résistance d'un ballon d'eaux chaude mal monter pour la cabine en ce me mont il y'a pas beaucoup de bouleau dans l'entreprise g peur qui peut me licencie à tous me m'ont parce que il es capable de me collé plusieurs des effets que c pas moi qu'il es faits je crois qu'il veut me licencie pour insuffisance profession pour évite licenciement économique es que je dois faire svp es que je répond à ces lettres ou pas je c plus ou donnés la tête

Par **moisse**, le **22/02/2014** à **17:36**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si ces lettres d'avertissement sont précédées d'une convocation à entretien disciplinaire, puis entretien avec assistance d'un salarié.

S'il s'agit de lettres simples valant avertissement sans autre procédure, ceux-ci ne peuvent pas avoir d'influence sur la pérennité de l'emploi pas plus que l'évolution de votre carrière.

En clair il peut vous envoyer 50 lettres, il ne peut pas s'en servir pour justifier un licenciement tant qu'il ne respecte pas la procédure.

Par **rassim**, le **22/02/2014** à **17:47**

Oui g été convoqué hier par le gérant pour le souci du ballon d'eau chaude que il ma remis une lettre un rapel à l'ordre et une mesure disciplinaire pouvant allez à mon licenciement et g signer cette lettre avec la montions lu et approuvé le problème que dans la boîte je vois pas beaucoup de travail g rien pendant 5 ans juste c dernier deux dernier deux semaine il s'acharne sur moi eux c des gents procédurier moi je suis un rigolo devant je c qu'il peuvent tous faire il son capable de tous

Par **moisse**, le **22/02/2014** à **19:53**

Bonsoir,

Il y a un problème de compréhension des documents qui vous sont remis.

Vu d'ici vous venez de recevoir une convocation à l'entretien précédent une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

S'il n'y a pas de convocation à un entretien avec l'assistance d'un conseiller (salarié ou conseiller extérieur en l'absence d'élú du personnel) aucun licenciement n'est envisageable.

Par **rassim**, le **22/02/2014** à **20:04**

Désolé je vous explique g reçu par le gérant un avertissement la semaine dernier pour un problème de cabine de douche mal monter et hier il ma convoquer pour le problème du ballon d'eau chaude une résistance mal monte sur la lettre d'hier c écrit un rapel à l'ordre disciplinaire je s'en qu'il me prépare un cous sa je suis sur de moi pour éviter un licenciement économique il va fondé un licenciement pour insuffisance professionnelle pour il paye pas les indemnités je crois

Par **moisse**, le **23/02/2014** à **08:22**

Bonjour,

Dans une situation d'attente, il convient de prévoir les lendemains sombres.

En l'espèce commencer par réunir des témoignages sur la qualité de votre travail, par exemple si votre employeur vous a félicité un jour devant des témoins.

Récupérez aussi copie des plannings démontrant un gros sous-emploi et donc un personnel inoccupé et donc excédentaire.

Bref tant qu'on est sur place, il faut récupérer sans les voler tout ce qui pourrait être utilisé par vous ou l'employeur au cours d'un procès à venir.

Par **rassim**, le **23/02/2014** à **09:06**

Bonjour dans la société où je travaille toujours verbal exemple le gérant appelle il me donne un travail je l'effectue il m'appelle par téléphone y'a pas un écrit et sur la première lettre de l'avertissement pour mal montage de la cabine il date il y'a 2 ans et c maintenant que je reçois la lettre et pour le ballon d'eau chaude à la base ce ballon et été changé trois fois le premier par un intérimaire il y'a plus de 4 ans après il es tomber après il envoyer deux collègue pour réparer il ont changer il y'a plus deux ans moi G été en vacance la cliente à trouvée beaucoup de surprise dans cette appartement mais bon moi g même travailler de dans et quand il ma appeler pour voir le problème du ballon je lui di que je veux pas toucher à sa c pas de ma faute il ma di c pas grave va prendre le même g exécuter son ordre sa vient du fabricant que le ballon chauffe trop il coupe pas le thermostat il coupa quoi c Technic